



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME**

Séance du 2 Juin 2021

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le DEUX JUIN à 19H00,	Conseillers Municipaux
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 28/05/2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.	Effectif légal : 19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, COURTOIS Sylvie, DELOFFRE Bernard, LEMAIRE Françoise, LELEU Marc, BAHEUX Claudine, DUCLERMORTIER David, HOSSELET Christine, JEUNE Anthony, LOCQUET Julie, PANIEN Baptiste, GOSELET Nathalie, DRAUX Stéphane, POTDEVIN Michèle, LAURENT Bernard, LOCQUET Pierre-Marie, DUMETZ Nathalie -	En exercice : 19
Absents excusés : PANIEN Baptiste ; DUMETZ Nathalie	Présents : 16
Absents : LAURENT Bernard //	Absents : 3
Procurations : PANIEN Baptiste à BEAUVOIS Philippe //	Procurations : 1
Mr JEUNE Anthony assure le secrétariat.	Volants : 17

[DCM-20210602-16 \(Cimetière - Concession terrains, cavurne et columbarium - Tarifs\).docx](#)

Cimetière – Concession de terrains, cavurnes et columbarium – Durée / Tarifs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les travaux de rénovation et mise en accessibilité du cimetière communal avec la réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir devraient être achevés dans le courant du mois de juin 2021. Il propose au conseil municipal de fixer les tarifs de ces équipements qui seront bientôt proposés au public sur les bases suivantes :

- Columbarium 4 urnes par case – 15 ans renouvelable (Terrain [1 m²] et monument) : 240,00 €
- Columbarium 4 urnes par case – 30 ans renouvelable (Terrain [1 m²] et monument) : 390,00 €
- Columbarium 4 urnes par case – 50 ans renouvelable (Terrain [1 m²] et monument) : 600,00 €
- Dispersion des cendres au Jardin du souvenir : 40,00 €

Monsieur le Maire propose de conserver les tarifs en vigueur actuellement pour les concessions de terrain et de cavurne ainsi que la location du caveau communal, soit :

- Concession Terrain – simple (3 m²) ou double (5 m²) – Temporaire de 15 ans – le m² : 36,00 €
- Concession Terrain – simple (3 m²) ou double (5 m²) – Trentenaire (30 ans) – le m² : 60,00 €
- Concession Terrain – simple (3 m²) ou double (5 m²) – Cinquantenaire (50 ans) – le m² : 96,00 €
- Concession cavurne – 15 ans renouvelable (Terrain [1 m²] et monument) : 240,00 €
- Concession cavurne – 30 ans renouvelable (Terrain [1 m²] et monument) : 390,00 €
- Concession cavurne – 50 ans renouvelable (Terrain [1 m²] et monument) : 600,00 €
- Location du Caveau communal (mois entier) : 20,00 €

Il propose également d'étendre la répartition des produits à raison de deux tiers pour la Commune et un tiers pour le CCAS, à l'ensemble des recettes provenant des concessions, tant de terrains que de cavurnes et que de columbarium.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- FIXE comme suit les tarifs des concessions de columbarium, de terrains, de cavurnes et ainsi que la dispersion des cendres et la location du caveau communal dans le cimetière communal :
 - ❖ Columbarium 4 urnes par case – 15 ans renouvelable (Terrain [1 m²] et monument) : 240,00 €
 - ❖ Columbarium 4 urnes par case – 30 ans renouvelable (Terrain [1 m²] et monument) : 390,00 €
 - ❖ Columbarium 4 urnes par case – 50 ans renouvelable (Terrain [1 m²] et monument) : 600,00 €
 - ❖ Concession Terrain – simple (3 m²) ou double (5 m²) – Temporaire de 15 ans – le m² : 36,00 €
 - ❖ Concession Terrain – simple (3 m²) ou double (5 m²) – Trentenaire (30 ans) – le m² : 60,00 €
 - ❖ Concession Terrain – simple (3 m²) ou double (5 m²) – Cinquantenaire (50 ans) – le m² : 96,00 €
 - ❖ Concession cavurne – 15 ans renouvelable (Terrain [1 m²] et monument) : 240,00 €
 - ❖ Concession cavurne – 30 ans renouvelable (Terrain [1 m²] et monument) : 390,00 €
 - ❖ Concession cavurne – 50 ans renouvelable (Terrain [1 m²] et monument) : 600,00 €
 - ❖ Dispersion des cendres au Jardin du souvenir : 40,00 €
 - ❖ Location du Caveau communal (mois entier) : 20,00 €

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le AS.
ID : 059-215902446-20210602-DCMFND_2021_16-DE

- APPROUVE la répartition des recettes provenant des concessions, tant de terrains que de columbarium, à raison de deux tiers pour la Commune et d'un tiers pour les associations.
- PRECISE que les tarifs seront applicables dès que la présente délibération sera affichée.

Décision: Adopté

• Pour : 17
• Contre : 0
• Abstentions : 0

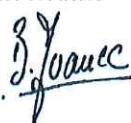
Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

Pour Extrait Conforme au Registre,

Le 2 Juin 2021

Le Maire.

Bruno IVANEC





Délibération publiée (Affichage) le 03/06/2021
Télétransmise le 03/06/2021 à la Sous-préfecture de Cambrai.

Délibération certifiée exécutoire

Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 03/06/2021

Le Maire.

Bruno IVANEC



